

# LE SUIVI DES TRANSFERTS MONÉTAIRES

ACCORDS, RECOMMANDATIONS ET MINIMUMS  
REQUIS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TRANSFERTS  
MONÉTAIRES DU « GRAND BARGAIN »



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
1.1 Objectifs du sous-groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires	3
<b>2 ACCORDS, RECOMMANDATIONS ET MINIMUMS REQUIS</b>	<b>6</b>
2.1 Définir les accords, les recommandations et les minimums requis	6
2.2 Résumé des accords, recommandations et minimums requis	6
<b>3 Désagrégation des modalités</b>	<b>8</b>
3.1 Désagrégation des espèces et des coupons	8
3.2 Terminologie et catégorisations	9
3.3 Désagrégation de toutes les modalités dans les rapports humanitaires	10
<b>4 CONDITIONNALITÉ</b>	<b>11</b>
<b>5 LE SUIVI DES COÛTS</b>	<b>12</b>
<b>6 RAPPORT PAR OBJECTIF (SECTORIEL ET INTERSECTORIEL)</b>	<b>14</b>
<b>7 Intégration dans les mécanismes de suivi inter-agence</b>	<b>16</b>
7.1 Service de Suivi des Financements de l'UNOCHA (SSF)	16
7.2 Norme de données de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (ITAI)	18
<b>8 QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES POUR LES ORGANISATIONS ?</b>	<b>19</b>

Ce document a été rédigé par le CaLP (Ruth McCormack), avec le soutien de la DGECHO en tant que co-responsable du sous-groupe de travail sur le « suivi des transferts monétaires », sur la base des contributions et des discussions du groupe de travail sur le « suivi des transferts monétaires » et d'une série d'autres parties prenantes du groupe de travail sur les transferts monétaires du « Grand Bargain » et au-delà.

# INTRODUCTION

Ce document comprend les principaux résultats des travaux entrepris par le groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires (TM) de 2017 à 2019. Le groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires a été créé pour servir de plateforme d'engagement et de prise de décision pour le sous-groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires, qui fait partie du groupe de travail du Grand Bargain. Le sous-groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires a été dirigé conjointement par le Cash Learning Partnership (CaLP) et la Direction générale de la Commission européenne pour les opérations européennes de protection civile et d'aide humanitaire (DG ECHO), et comptait parmi ses membres de nombreux bailleurs, ONG, agences des Nations Unies et spécialistes des données. Ce rapport est le produit final du sous-groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires, qui a été fusionné avec le sous-groupe de travail sur l'efficacité et l'efficacité de l'aide humanitaire (EE2AH) dans le nouveau sous-groupe de travail sur l'efficacité, l'efficacité et l'optimisation des ressources, bien que les activités et objectifs spécifiques liés au suivi des transferts monétaires soient conservés dans le plan de travail conjoint.

## I.1 OBJECTIFS DU SOUS-GROUPE DE TRAVAIL SUR LE SUIVI DES TRANSFERTS MONÉTAIRES

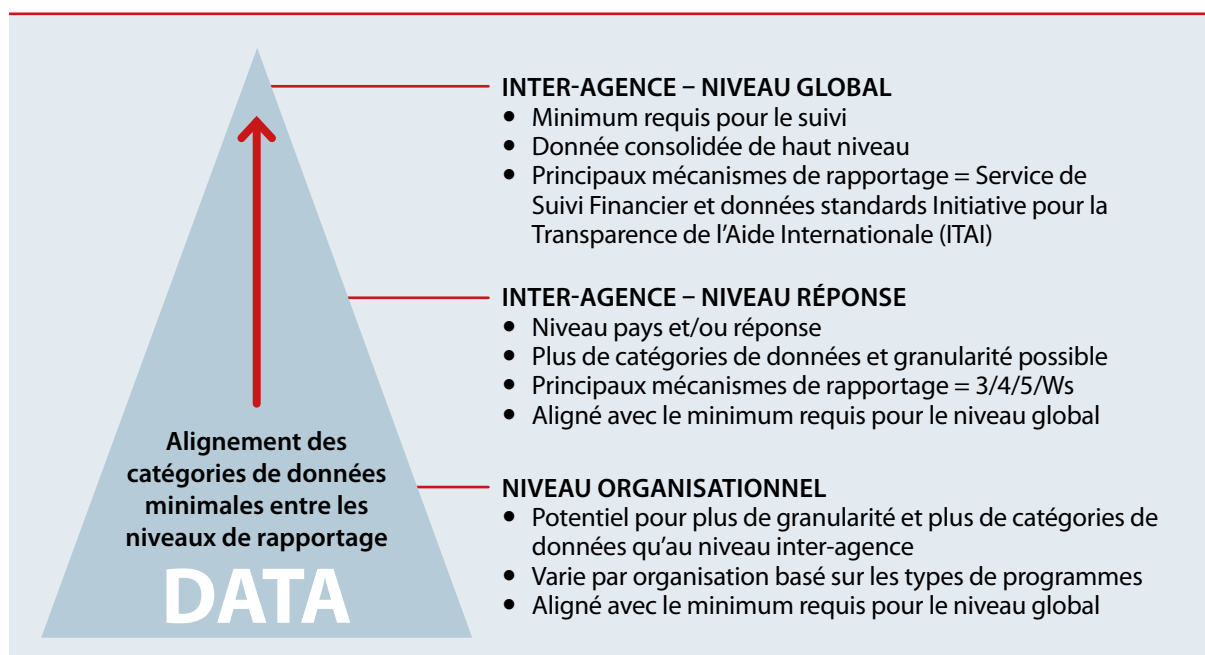
Le principal objectif du sous-groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires a été de faciliter un suivi plus systématique et normalisé du volume des transferts monétaires, à la suite des engagements pris pour augmenter l'ampleur de l'assistance sous forme de transferts monétaires. Le Grand Bargain engage les signataires à « accroître l'utilisation systématique des transferts monétaires en même temps que d'autres outils, notamment l'aide en nature, la prestation de services (tels que la santé et la nutrition) et les coupons. Utiliser des marqueurs pour mesurer l'augmentation et les résultats » ; et de « créer une base d'évidence pour évaluer les coûts, les avantages, les impacts et les risques des transferts en espèces (y compris en matière de protection) par rapport à l'aide en nature, aux interventions de prestation de services et aux coupons, et à leurs combinaisons »<sup>1</sup>. Ceci est en partie reflété dans le Cadre global pour l'action du CaLP en appui à l'action 1.2 : « Développer et utiliser des marqueurs et des définitions communs pour que les organisations puissent suivre et rapporter sur les transferts monétaires ».

Cela nécessite une base d'accords communs et une compréhension des données relatives aux programmes et aux dépenses qui doivent être collectées, ainsi que de la manière dont elles sont définies et classées. Pour être efficace, ce sous-groupe de travail comporte des dimensions techniques (définir quelles données collecter et déterminer comment le faire) et politiques (veiller à ce que les exigences convenues soient utilisées).

Le sous-groupe de travail s'est concentré sur l'identification des **minimums requis** réalisables à appliquer pour le suivi des données des programmes au **niveau global inter-agence**. La collecte et l'analyse des données entraînent des coûts, par exemple, en ce qui concerne le temps du personnel, le temps des bénéficiaires et le développement de systèmes et d'outils connexes. Ainsi, lorsque nous demandons aux organisations d'investir dans la collecte de tout type de données, il devrait toujours y avoir une justification claire de leur utilisation. De même, lorsque ces investissements sont faits, nous devons nous assurer que les données sont utilisées. Le travail sur le suivi des transferts monétaires présenté ici a suivi les principes de minimisation des données, en se concentrant sur ce qui est essentiel – les minimums requis. Initiative pour la transparence de l'aide internationale.

<sup>1</sup> [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Grand\\_Bargain\\_final\\_22\\_May\\_FINAL-2.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Grand_Bargain_final_22_May_FINAL-2.pdf)

Figure 1 : Niveaux et mécanismes de suivi et de rapportage des données



Il s'ensuit logiquement que pour pouvoir collecter des données à un niveau global inter-agence, les mêmes minimums requis devraient être appliqués au niveau organisationnel pour pouvoir générer et rendre compte dans des mécanismes globaux (voir figure 1). De même, afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation du suivi des données des programmes, les mécanismes de compte rendu inter-agence au niveau des réponses devraient également être alignés sur les mêmes minimums requis. Toutefois, il est reconnu qu'au niveau de l'organisation et de la réponse inter-agence, il peut être décidé de collecter un plus large éventail de données, en fonction des objectifs et des besoins des personnes concernées. En particulier, le sous-groupe de travail a conclu que la collecte de données sur la conditionnalité est inutile au niveau global inter-agence, mais cela ne signifie pas que la collecte de données sur cette caractéristique de conception du programme n'a aucune valeur ou utilité au niveau de l'organisation et/ou de la réponse. Par exemple, une organisation travaillant spécifiquement avec les enfants aura très probablement besoin de données relatives à ce groupe spécifique.

Lors de l'utilisation de ce document et de l'application des minimums requis, des accords et des recommandations, les points suivants doivent également être pris en compte :

- La communication cohérente et systématique des données exige une **définition commune de la terminologie** utilisée pour déterminer les différentes catégories de données à collecter. Les délibérations du sous-groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires ont contribué à la révision du [glossaire CaLP de la terminologie des transferts monétaires](#), qui est la référence internationale standard à utiliser en conjonction avec le présent document.
- Le sous-groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires s'est concentré spécifiquement sur le suivi des données relatives aux coûts et au volume des transferts monétaires, principalement au niveau inter-agence. Les minimums requis et les recommandations générées concernent généralement ce champ d'application relativement limité ; **elles ne doivent pas être interprétées comme encourageant la réduction de l'analyse de l'aide humanitaire à ce qui peut être directement transféré aux bénéficiaires, ainsi que les coûts y afférents**. Il est reconnu que l'obtention d'une série de résultats nécessite une combinaison d'interventions complémentaires et, de la même manière, que pour y parvenir efficacement, il faut bien plus que la valeur comparative de l'aide reçue directement et les coûts de distribution (rentabilité).

- Il y a deux perspectives dans le suivi des transferts monétaires : la « lentille de conception » et la « lentille de l'utilisation de l'assistance ». Étant donné que les transferts monétaires peuvent être utilisés comme le bénéficiaire le souhaite, le groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires s'est demandé s'il était plus pertinent de suivre la destination des espèces (la lentille de conception) ou l'utilisation des espèces (la lentille de l'utilisation de l'assistance) – voir section 6.
- Bien que l'identification des types de données auxquelles la communauté de pratique aimerait idéalement avoir accès ait été importante pour façonner les résultats de ce processus, il a fallu filtrer ces données en fonction de leur **faisabilité, c'est-à-dire de ce que les systèmes organisationnels et les mécanismes inter-agences sont capables de saisir**. Tout en reconnaissant que les mises à jour et les adaptations de ces systèmes sont possibles et, dans de nombreux cas, en cours, il existe des limites claires à ce qui est susceptible d'être possible, en particulier à court et moyen terme. Ces questions ont été explorées dans [l'étude de cadrage](#).
- Il est utile de **noter les distinctions entre les objectifs et les attributions à ce jour du sous-groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires et du sous-groupe de travail sur l'efficacité et l'efficacité de l'aide humanitaire (EE2AH)**. Le principe de l'EE2AH s'est concentré sur la manière de mieux permettre des analyses de rentabilité plus substantielles et plus détaillées, tandis que le suivi des transferts monétaires s'est concentré sur des données de niveau relativement plus élevé et moins granulaires. En outre, bien que le suivi des transferts monétaires ait pour objectif la collecte systématique de données pour tous les transferts monétaires, étant donné les implications en termes de ressources, les analyses de l'efficacité et de l'efficacité seront nécessairement appliquées uniquement à des programmes spécifiques, plutôt que d'être appliquées de manière générale. Toutefois, il existe des chevauchements et de fortes synergies entre les deux sous-activités, comme le reflète leur fusion, et il est prévu que les enseignements tirés du EE2AH puissent permettre de progresser davantage en ce qui concerne le suivi systématique des transferts monétaires.

## EN SAVOIR PLUS SUR LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES ACCORDS ET RECOMMANDATIONS DE SUIVI DES TRANSFERTS MONÉTAIRES

Pour les lecteurs désireux d'en savoir plus sur le processus et les discussions qui ont généré les accords et les recommandations de ce document, veuillez consulter les rapports des ateliers de suivi des transferts monétaires à [Rome \(juin 2018\)](#) et à [Londres \(octobre 2018\)](#), ainsi que [l'étude de cadrage](#) commandée par le CaLP sur ce sujet. Ces rapports comprennent également les listes des participants aux deux ateliers, comprenant plus de 45 personnes de plus de 30 organisations au total, ainsi que les informateurs clés de l'étude de cadrage.



## 2 ACCORDS, RECOMMANDATIONS ET MINIMUMS REQUIS

### 2.1 DÉFINIR LES ACCORDS, LES RECOMMANDATIONS ET LES MINIMUMS REQUIS

Le présent document contient deux principaux types de résultats du groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires. Il est important de comprendre comment ils ont été définis respectivement, et les distinctions qui existent entre eux, comme suit :

#### ACCORDS<sup>2</sup> – IL S’AGIT DE QUESTIONS SUR LESQUELLES :

- a. Un **consensus** a été atteint parmi les membres du groupe de travail du Grand Bargain et d’autres qui se sont engagés dans ce processus ;
- b. Le sujet relève en grande partie du **mandat du groupe de travail du Grand Bargain**, et ;
- c. Il y a généralement une **bonne compréhension des prochaines étapes nécessaires pour rendre l’accord opérationnel** – par les signataires du Grand Bargain et d’autres qui ont été engagés (**Service de Suivi des Financements (SSF) et Initiative pour la transparence de l’aide internationale (ITAI)**).

#### RECOMMANDATIONS – CE SONT DES QUESTIONS SUR LESQUELLES :

- a. Il existe un accord général sur les avantages parmi les membres du groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires et d’autres personnes qui ont participé au processus, mais **nous n’avons pas de consensus** ; et/ou
- b. Il y a des **questions ou des problèmes connexes importants à traiter**, notamment par des essais dans la pratique, afin de pouvoir parvenir à un accord et à une clarté sur les prochaines étapes ; et/ou
- c. Le **sujet va au-delà du mandat du groupe de travail du Grand Bargain**, de sorte que pour progresser et parvenir à un accord efficace, il faudra faire appel à un plus grand nombre de parties prenantes (et il faut plus de clarté sur qui et comment y parvenir).

#### DES MINIMUMS REQUIS

- a. Des minimums requis ont été élaborés sur la base de ces accords. Il s’agit essentiellement de reformulations qui distillent les exigences clés contenues dans les accords respectifs en déclarations simples et instructives.

### 2.2 RÉSUMÉ DES ACCORDS, RECOMMANDATIONS ET MINIMUMS REQUIS

Veillez consulter les sections pertinentes de ce document pour un aperçu plus détaillé des accords qui conduisent à des minimums requis, et des recommandations qui s’y rapportent, ainsi que la réflexion et la justification de chacun. Étant donné les questions non résolues relatives aux recommandations, celles-ci ne sont pas prises en compte dans les minimums requis à ce stade (bien qu’elles puissent l’être à l’avenir, en attendant les développements, les enseignements et les accords associés). Un résumé rapide est fourni ici :

---

<sup>2</sup> Notez que les accords ont ensuite servi de base pour élaborer les exigences minimales (voir section 2.2).

## RÉSUMÉ DES ACCORDS, RECOMMANDATIONS ET MINIMUMS REQUIS

### DÉSAGRÉGATION DES MODALITÉS

- **ACCORD** : Les espèces et les coupons devraient être désagrégés dans le cadre du suivi de l'aide humanitaire au niveau global inter-agence comme minimums requis
- **MINIMUM REQUIS** : désagréger les transferts en espèces et en coupons dans les systèmes de suivi et de rapport
- **ACCORD** : Il n'est pas nécessaire de suivre les restrictions en tant que catégorie distincte au niveau global inter-agence. Tous les transferts en espèces sont sans restriction, et tous les coupons sont soumis à des restrictions. Les termes « espèces » et « coupons » sont privilégiés pour des raisons de clarté et d'usage généralisé, comme le montre le glossaire du CaLP
- **MINIMUM REQUIS** : Utiliser les espèces et les coupons comme des termes de catégorisation des programmes pertinents. Ne pas utiliser les termes restreint/non restreint comme termes équivalents
- **RECOMMANDATION** : Les rapports sur l'ensemble de l'aide humanitaire devraient être désagrégés par modalité, par exemple, en nature, en espèces, sous forme de coupons ou de prestations de services. L'objectif serait d'en faire un minimum requis de suivi au niveau global inter-agence

### CONDITIONNALITÉ

- **ACCORD** : La conditionnalité ne doit pas être suivie au niveau global inter-agence. Le suivi du nombre de programmes conditionnels/non conditionnels n'a qu'une valeur limitée. Il faut plutôt analyser les raisons qui sous-tendent le recours à une conditionnalité et le type de conditionnalité. Cela n'exclut pas l'inclusion de la conditionnalité en tant que catégorie de données à d'autres niveaux de rapport.

### SUIVI DES COÛTS

- **ACCORD** : La valeur des transferts effectués aux bénéficiaires doit être utilisée comme base principale (minimums requis) pour le suivi des espèces et des coupons
- **MINIMUM REQUIS** : Faire le suivi de la valeur des transferts effectués aux (reçus par les) bénéficiaires
- **RECOMMANDATION** : à moyen terme, faire le suivi à la fois de la valeur des transferts et des coûts de programmation associés avec la même méthode pour permettre la comparabilité

### RAPPORT PAR OBJECTIF (SECTORIEL ET INTERSECTORIEL)

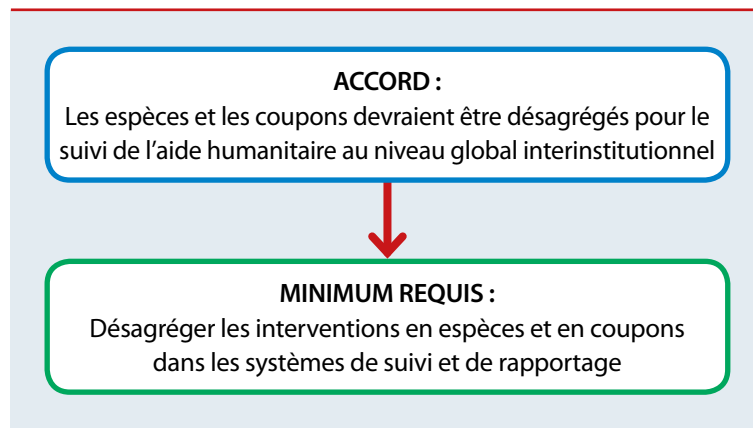
- **ACCORD** : Les rapports sur l'ensemble de l'aide humanitaire devraient inclure l'objectif (par exemple, abris, sécurité alimentaire, *catégorie intersectorielle*)
- **ACCORD** : Une catégorie distincte de rapports *intersectoriels* est nécessaire.
- **MINIMUM REQUIS** : Inclure le(s) objectif(s) du programme dans le rapport. Les objectifs peuvent être sectoriels (par exemple, nutrition, éducation, EHA) ou intersectoriels (*à usages multiples*)
- **RECOMMANDATION** : utiliser « à usages multiples » comme catégorie de rapport intersectoriel et le tester dans la pratique

## 3 DÉSAGRÉGATION DES MODALITÉS<sup>3</sup>

### 3.1 DÉSAGRÉGATION DES ESPÈCES ET DES COUPONS

Jusqu'à présent, les interventions en espèces et en coupons n'ont pas été systématiquement séparées dans les rapports. Des termes généraux tels que « assistance monétaire » et « programme de transferts monétaires », qui comprennent à la fois les espèces et les coupons, ont contribué à cette situation. Cependant, il est généralement reconnu que les transferts en espèces et les coupons sont des modalités d'assistance distinctes, notamment en termes d'objectifs, de conception, de mise en œuvre et d'expérience des bénéficiaires. Cela se reflète dans la recommandation du glossaire actuel du CaLP d'utiliser le terme général « transferts monétaires », qui désigne plus clairement les deux modalités.

Au niveau du suivi de l'aide, nous devons être en mesure de désagréger les données pour savoir quelle quantité d'aide est fournie en espèces et quelle quantité en coupons. Si nous ne désagrégeons pas les espèces et les coupons, cela pose un problème d'ordre général car il s'agit de modalités différentes. Il est également difficile de suivre les progrès réalisés par rapport aux engagements qui concernent spécifiquement les transferts d'espèces (plutôt que les transferts d'espèces et en coupons cumulativement). Cette question a été traitée en priorité par le sous-groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires, avec les conclusions suivantes

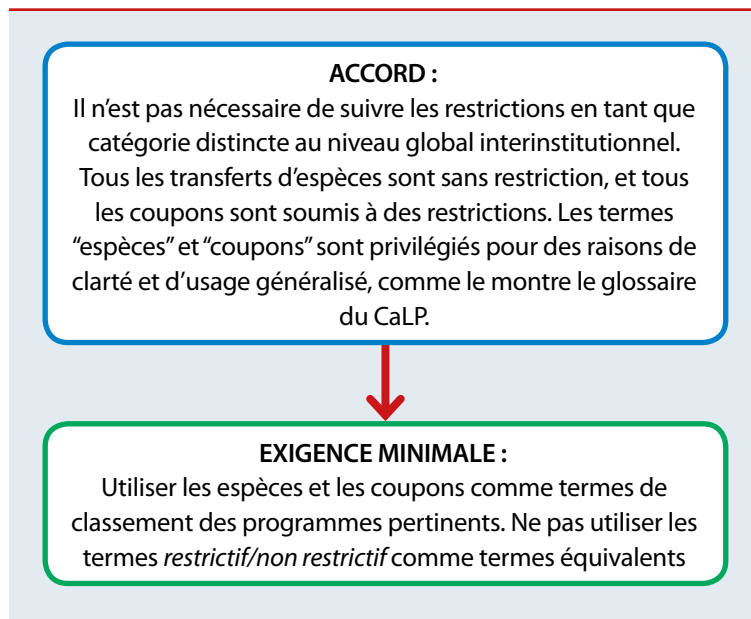


### À QUEL MOMENT DU CYCLE DU PROGRAMME LES DONNÉES DOIVENT-ELLES ÊTRE COLLECTÉES ?

Le groupe de travail recommande que les données sur les transferts monétaires soient suivies et désagrégées à la fois aux stades de la planification et de l'établissement des rapports du cycle du programme. La collecte de données désagrégées au stade de la planification pourrait faciliter une meilleure analyse en temps réel des types de programmes à mettre en œuvre/en cours de mise en œuvre, y compris pour permettre des adaptations éventuelles au besoin. Si la désagrégation est étendue à d'autres modalités à l'avenir (voir ci-dessous), cette recommandation devrait s'y appliquer davantage.

<sup>3</sup> Le terme **modalité** se réfère à la forme d'assistance (espèces, coupons, nature, provision de services, combinaison de plusieurs). Cela peut inclure à la fois une aide directe au niveau des ménages et une assistance fournie au niveau plus large de la communauté (services de santé, infrastructure d'assainissement (définition du glossaire du CaLP)).





## 3.2 TERMINOLOGIE ET CATÉGORISATIONS

L'un des objectifs de ce sous-groupe de travail a été d'harmoniser la terminologie utilisée dans le suivi et les rapports afin d'améliorer la précision, de réduire la confusion et de faciliter l'agrégation des données provenant de différents systèmes de rapports.

À l'issue de cette discussion, il a été convenu que **tous les transferts d'espèces sont non restrictifs et que tous les coupons sont restrictifs** – ce qui se reflète dans les définitions respectives du glossaire du CaLP (voir encadré). Cela signifie que la distinction entre non restrictif et restrictif est effectivement prise en compte dans la catégorisation des espèces/coupons. L'accord et la nouvelle exigence suivants ont été conclus :

### DÉFINITIONS DU GLOSSAIRE

**Transfert d'espèces :** Assistance sous forme de remise d'argent (physique ou digital/électronique) aux bénéficiaires (particuliers, ménages ou communautés). Les transferts d'espèces se distinguent à la fois de la distribution de coupons et de l'assistance en nature. Bien que par nature, l'aide en transfert d'espèces ne permette pas de restreindre la façon dont elle est dépensée, dans la pratique, un transfert d'espèces peut être décrit comme s'accompagnant de restrictions dès lors que l'argent est censé être dépensé pour l'achat de biens ou de services spécifiques. Ces restrictions peuvent se refléter dans les objectifs, la conception et le ciblage d'une intervention.

**Coupon :** Coupon sous forme de papier, de jeton ou de coupon électronique qui peut être échangé contre une quantité donnée ou un montant donné de biens, libellé soit sous forme d'un montant en espèces (par ex. 15 dollars), soit en précisant des produits de première nécessité ou des services prédéterminés (par ex., 5 kg de maïs, mouture de 5 kg de maïs), soit sous forme d'un mélange de montant en espèces et de produits de première nécessité. Les coupons sont échangeables auprès de fournisseurs présélectionnés ou dans des « foires » créées par l'organisation. Les termes « coupons » et « bons » sont souvent utilisés de manière interchangeable.

### 3.3 DÉSAGRÉGATION DE TOUTES LES MODALITÉS DANS LES RAPPORTS HUMANITAIRES

L'étude de cadrage et les discussions de l'atelier ont mis en évidence qu'il y a de bonnes raisons de désagréger toutes les modalités d'aide dans les rapports, c'est-à-dire les espèces, les coupons, l'aide en nature et les prestations de services.

L'objectif est double : le suivi de toutes les modalités permettrait de s'assurer que les exigences en matière de rapports ne sont pas plus strictes pour les espèces et les coupons que pour les autres modalités (c'est-à-dire en séparant les valeurs de transfert et les autres coûts de programmation dans les projets concernés, mais pas pour les projets incluant uniquement d'autres modalités) ; et de soutenir une amélioration et une plus grande transparence des rapports et des analyses dans l'ensemble de l'aide humanitaire.

Les mécanismes de suivi inter-agences saisissent généralement les coûts globaux du programme (c'est-à-dire la valeur des transferts aux bénéficiaires, plus les coûts de fonctionnement et d'exécution et les frais généraux) – voir la section 5 sur le suivi des coûts. Dans le cas de projets modalités multiples comprenant des espèces et/ou des coupons et au moins une autre modalité, si nous ne sommes pas en mesure de désagréger par toutes les modalités, alors il n'est pas possible d'affecter de manière cohérente les coûts opérationnels et les frais généraux associés. Les discussions de l'atelier ont donc également conseillé d'examiner les implications pour le suivi des différents types de programmation qui utilisent plus d'une modalité, par exemple la modalité mixte, intégrée/complémentaire et séquentielle.

La déclaration suivante est une recommandation plutôt qu'un accord, car l'extension du cadre de référence à toutes les modalités signifie qu'il faut **aller au-delà du mandat du groupe de travail sur les transferts monétaires du Grand Bargain** :

**RECOMMANDATION :**

**Les rapports sur l'ensemble de l'aide humanitaire devraient être désagrégés par modalité, par exemple, en nature, en espèces, sous forme de coupons ou de prestation de services. L'objectif est de faire de cette désagrégation une exigence minimale de suivi au niveau global interinstitutionnel.**

Le **groupe de travail sur la gestion de l'information (IMWG)**<sup>4</sup>, dirigé par l'UNOCHA, a été identifié comme un forum approprié pour examiner **si cette recommandation est réalisable et, si elle l'est, la faire avancer**. Pour ce faire, il faudra s'engager avec un plus grand nombre de parties prenantes ayant à la fois l'expertise technique et le pouvoir de décision nécessaires pour parvenir à des accords et s'assurer qu'ils ont l'adhésion des praticiens.

<sup>4</sup> [www.humanitarianresponse.info/en/topics/imwg](http://www.humanitarianresponse.info/en/topics/imwg)

## 4 CONDITIONNALITÉ<sup>5</sup>

**ACCORD :**  
**La conditionnalité ne doit pas être suivie au niveau global inter-agence.** Le suivi de la conditionnalité à ce niveau est d'une utilité limitée, car une analyse significative nécessiterait une programmation plus détaillée sur le type de conditionnalité

### Justification du *non* de suivi de la conditionnalité au niveau global inter-agence

- Il n'y a pas de valeur évidente à suivre la conditionnalité au niveau global inter-agence étant donné qu'il ne s'agirait que d'une catégorisation conditionnelle/non conditionnelle :
  - Savoir combien de programmes sont conditionnels ou inconditionnels ne nous apprend pas grand-chose si cela n'est pas accompagné d'une note explicative sur le type de conditions appliquées et les objectifs de ces dernières ;
  - Le large éventail de conditionnalités impliquerait l'agrégation de données non comparables (si elle est effectuée au niveau inter-agence) ;
- Le Royaume-Uni ne s'est pas engagé à suivre la conditionnalité.

Toutefois, cet accord s'accompagne de la conclusion que **cela n'exclut pas l'inclusion de la conditionnalité comme catégorie de données à d'autres niveaux de rapportage**, mais qu'il ne s'agit pas d'un minimum requis au niveau global inter-agence. Il a également été noté que lorsque la conditionnalité est suivie, cela peut s'appliquer à n'importe quelle modalité, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas spécifiquement d'une composante de la programmation avec modalité espèces ou coupons.

### Raisons de suivre la conditionnalité (à d'autres niveaux de rapportage qui permettent une collecte et une analyse plus détaillées des données)

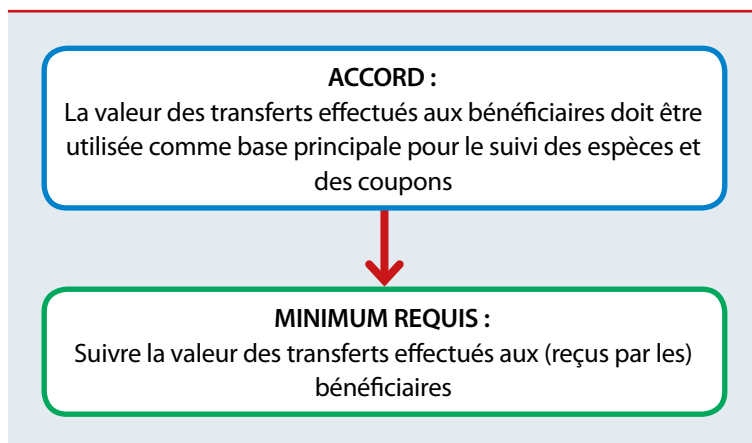
- Si elle est liée à la mesure des résultats, elle peut être utile pour établir des preuves (par exemple, quelles conditions influencent les différents résultats sectoriels, en combinaison avec x transferts de ressources/activités associées) ;
- Exigences/préférences sectorielles en matière de rapports sur les conditionnalités liées à l'utilisation des espèces ;
- Comprendre quels types de conditionnalités sont utilisés, à quelle fréquence, où et pour quels types d'intervention ;
- De nombreux programmes de protection sociale en espèces (qui peuvent être utilisés pour la fourniture d'une aide humanitaire) appliquent des conditions ;
- Dans certains cas, les gouvernements peuvent avoir des préférences/exigences pour l'utilisation des conditions.

<sup>5</sup> **Conditionnalité**: La conditionnalité se réfère aux activités ou obligations pré-requises pour que les bénéficiaires ciblés par un programme puissent bénéficier de l'aide. Les conditions peuvent en théorie être utilisées pour tous types de transferts (espèces, coupons, nature, services), en fonction des objectifs et de la conception du programme. Les pré-requis peuvent être imposés pour chaque tranche du transfert. La conditionnalité est différente de la restriction (qui s'applique à la façon dont l'aide reçue est utilisée) et aux critères de ciblage appliqués pour définir qui, dans un groupe, sera couvert par le programme. Le type de conditions peut inclure la scolarisation, construire un abri, participer au dépistage de la malnutrition, à une formation... Les interventions de type « travail contre actif/formation/travail » sont toutes des formes de transferts conditionnels.

## 5 LE SUIVI DES COÛTS

Une question clé abordée par le sous-groupe de travail était de savoir quels coûts de programmation devraient être suivis par rapport aux transferts monétaires. Devrions-nous suivre les coûts globaux du programme ou la valeur des transferts aux bénéficiaires ? Si nous suivons les coûts des programmes, qu'est-ce que cela comprendrait ? Quel type de désagrégation des coûts est possible, en particulier dans les programmes modalités multiples ? Quelle est la raison d'être du suivi des différents types de coûts ?

Sur la base des délibérations du groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires et des autres participants à l'atelier, il a été convenu de ce qui suit :



La justification de cet accord et du nouveau minimum requis était basé sur plusieurs facteurs, dont une considération pragmatique de ce qu'il est généralement possible de collecter à ce stade :

- Ce qui importe le plus, c'est le montant de l'aide qui se retrouve entre les mains des bénéficiaires – à la fois en tant que montant et par rapport à l'ensemble des coûts de programmation associés.
- Sur la base des exercices de collecte de données des transferts monétaires à ce jour, la plupart des organisations sont en mesure d'extraire la valeur des transferts (espèces et coupons) aux bénéficiaires à partir de leurs systèmes de rapports.<sup>6</sup>
- Un sous-accord sur ce sujet a conclu que la **désagrégation et le suivi des coûts associés aux transferts monétaires est également généralement possible pour les organisations**, bien qu'il ne soit pas immédiatement proposé que cette désagrégation soit saisie au niveau global inter-agence.

De nombreux projets humanitaires sont modalités multiples, c'est-à-dire qu'un seul projet comprend plus d'une modalité d'assistance. La collecte des coûts globaux de programmation pose un problème lorsque des espèces et/ou des coupons sont distribués dans le cadre d'une **programmation modalités multiples** – soit ensemble, soit avec d'autres modalités non liées aux transferts monétaires. En effet, il n'est pas possible à l'heure actuelle de désagréger les coûts de soutien, de fourniture et de programmation de manière systématique à partir des systèmes des différentes agences.

Tout en **reconnaissant les limites de ce que les systèmes peuvent suivre de manière réaliste à ce stade**, les personnes consultées s'accordent largement à dire qu'il y a des avantages à pouvoir suivre à la fois la valeur des transferts pour les bénéficiaires et les coûts de programmation associés – coûts de distribution directs et coûts de soutien partagés. Ceci a servi de base à la recommandation suivante :

<sup>6</sup> Selon l'analyse de Development Initiatives, 86 % des 22 organisations qui ont communiqué les chiffres de 2015 ont été en mesure de fournir ces montants.

**RECOMMANDATION :**  
à moyen terme, suivre à la fois la valeur des transferts et les coûts de programmation associés

Le suivi des coûts globaux des programmes est conforme aux méthodologies établies par l'Initiative de développement et le Service de Suivi des Financements de l'UNOCHA, qui permettent tous deux d'établir des comparaisons avec d'autres formes d'aide humanitaire – généralement comptabilisées en termes de coûts globaux des projets (par exemple, par subvention des bailleurs). Les systèmes de rapport de nombreuses organisations ne sont pas en mesure de fournir une désagrégation systématique des coûts. Cela signifie que pour les programmes modalités multiples qui comprennent des transferts monétaires et d'autres modalités d'assistance, dans certains cas, le mieux qui puisse être fait actuellement est d'identifier le coût total des « programmes contenant des transferts monétaires », c'est-à-dire que si des données désagrégées ne sont pas disponibles, les coûts globaux des programmes modalités multiples contenant des transferts monétaires, y compris les coûts des activités sans transferts monétaires, peuvent parfois être inclus dans les calculs du volume des transferts monétaires.

L'ancien sous-groupe de travail EE2AH (Efficacité et Efficacité de l'Aide Humanitaire) se concentre sur des méthodes cohérentes et des outils secondaires, principalement **SCAN**, afin de déterminer comment tirer le plus efficacement possible des données des systèmes financiers pour permettre l'analyse des coûts de prestation et de soutien désagrégés. Il s'agit d'une étape intermédiaire clé avant de pouvoir explorer la manière d'enregistrer ces coûts dans l'ITAI et le SSF. Le « moyen terme » de la recommandation pourrait alors être le moment où les projets pilotes de SCAN seront finalisés et où l'apprentissage généré servira de base pour progresser davantage.

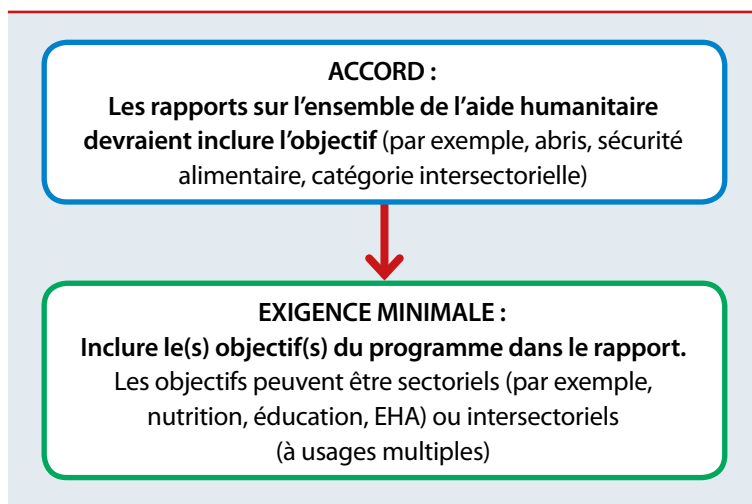
Les discussions menées à ce jour sur le suivi des coûts au niveau inter-agence ont favorisé l'établissement de rapports assez agrégés en termes de coûts de programmation, par exemple, les valeurs de transfert plus les coûts de distribution et de soutien associés, plutôt qu'une désagrégation plus détaillée de ces derniers. À ce stade, il est inévitable que, sauf pour les projets à modalité unique, toute approche qui pourrait être largement appliquée repose plus ou moins sur l'utilisation d'estimations des coûts de programmation associés. Sur cette base, les éléments suivants **pourraient être utilisés comme solution provisoire pour calculer les coûts de programmation dans le cas de projets à modalités multiples**, c'est-à-dire ceux qui comprennent des espèces et des coupons, ou des espèces et/ou des coupons et au moins une autre modalité :

- **Valeur des transferts reçus + Pourcentage du coût global de programmation restant** (c'est-à-dire le coût global du projet, y compris les frais généraux/coûts d'appui, correspondant au pourcentage du projet comprenant des espèces ou des coupons, moins la valeur des transferts) ; OU
- **Valeur des transferts reçus + frais + pourcentage du coût global de programmation restant** (c'est-à-dire le coût global du projet, y compris les frais généraux/coûts de soutien, correspondant au pourcentage du projet comprenant des espèces ou des coupons, moins la valeur des transferts et des frais).

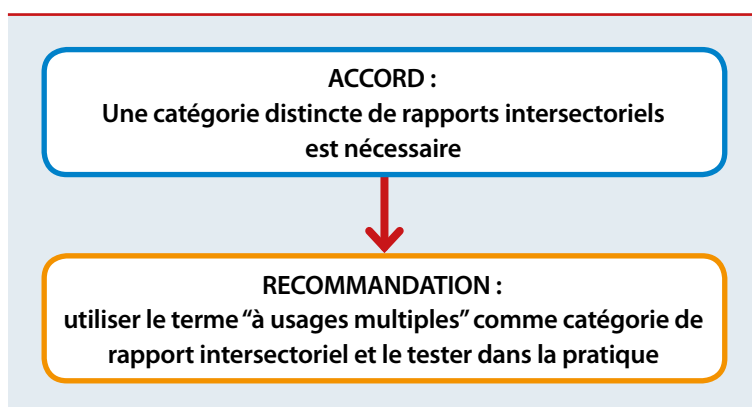
## 6 RAPPORT PAR OBJECTIF (SECTORIEL ET INTERSECTORIEL)

Les discussions des parties prenantes sur le suivi des transferts monétaires ont reconnu l'intérêt de saisir à la fois les aspects de « conception du programme » et « d'utilisation de l'aide » (perspective du bénéficiaire). Du point de vue du bénéficiaire, les espèces sont par nature à usages multiples. Du point de vue de la conception, les objectifs (c'est-à-dire les besoins auxquels le programme vise à répondre) tendent à être le facteur critique. Il est important de mesurer non seulement la quantité des espèces fournies, mais aussi de savoir à **quoi cet argent est destiné**. En règle générale, les objectifs des programmes dans la planification et l'établissement de rapports sur l'aide humanitaire sont classés par secteur (par exemple, nutrition, santé, éducation). Cependant, un programme peut également être conçu pour répondre à des besoins multiples selon le choix du bénéficiaire, et il a été fortement estimé qu'une catégorie intersectorielle est nécessaire.

Deux accords connexes ont été conclus sur ce sujet – pour inclure des objectifs dans les rapports sur l'aide humanitaire, et pour qu'une catégorie d'objectif(s) intersectoriel(s) soit également requise.



Comme pour les secteurs, une catégorie intersectorielle devrait s'appliquer à tous les types d'assistance pertinents (avec ou sans transfert monétaire) :



Comme nous le voyons plus haut, l'accord sur une catégorie intersectorielle est assorti d'une recommandation visant à utiliser le terme « à usages multiples » pour cette catégorie. Il s'agit d'une recommandation à ce stade, car il n'y a pas eu de consensus absolu sur ce point, bien qu'on ait reconnu qu'un test serait utile en pratique. Vous trouverez ci-dessous un résumé des points clés de l'élaboration de la recommandation d'utiliser la catégorie « à usages multiples » comme catégorie intersectorielle. Deux options ont été retenues pour examen, sans qu'aucune autre solution viable n'ait été identifiée – *multisectorielle* ou *à usages multiples* :



## Multisectoriel

- Bien qu'il n'existe pas de définition standard de *multisectoriel*<sup>7</sup>, on a généralement fait valoir que ce terme est plus approprié lorsqu'un programme ou une intervention a deux ou plusieurs objectifs sectoriels spécifiques.
- Ce terme implique la compression de tous les objectifs en termes sectoriels et, en tant que tel, ne permet pas de saisir efficacement l'élément *intersectoriel* (c'est-à-dire non spécifique à un secteur).
- De même, si nous acceptons que multisectoriel signifie deux objectifs sectoriels ou plus, on peut soutenir que ces programmes devraient être présentés en fonction des secteurs respectifs (par exemple, sécurité alimentaire ET éducation ET abris, etc.). Le terme *multisectoriel* deviendrait ainsi une catégorie intersectorielle à part entière.
- Il a également été noté que le terme *multisectoriel* existe déjà en tant que catégorie de déclaration/objectif (par exemple, dans le SSF) et qu'il s'intègre mieux dans les structures de financement et de rapportage au niveau de la réponse, qui ont eu tendance à être organisées par secteur. Toutefois, cela ne permet pas de répondre ou de remplacer les points ci-dessus concernant la question de savoir si cette catégorie intersectorielle peut être appropriée et être clairement définie en tant que telle.

## À Usages Multiples

- Ce terme est considéré comme le plus pertinent actuellement pour les interventions spécifiquement conçues pour être intersectorielles. Par exemple, la définition actuelle des **transferts monétaires à usages multiples** est : transfert monétaire, régulier ou ponctuel, qui correspond au montant d'argent dont un ménage a besoin pour subvenir en tout ou partie à un ensemble de besoins de base et/ou de rétablissement. Le terme se réfère aux transferts monétaires conçus spécifiquement pour couvrir des besoins multiples, avec une valeur de transfert définie en cohérence. Les TMUM sont généralement indexés sur l'analyse des déficits basée sur le MEB ou autre méthode de calcul des besoins de base. Tous les TMUM sont, par définition, des transferts monétaires non restrictifs puisqu'ils doivent être dépensés selon les choix des bénéficiaires.
- Malgré les progrès accomplis, il n'y a pas encore de consensus sur la définition du terme « à usages multiples » et sur la manière dont il est mis en pratique. Cela peut également poser un problème au sein des structures sectorielles au niveau de la réponse. En gardant ces questions à l'esprit, il est recommandé de tester l'utilisation du terme « à usages multiples » en tant que catégorie intersectorielle dans la pratique. Cela permettra d'apprendre dans quelle mesure cette catégorie peut être appliquée de manière cohérente et contribuera à générer une compréhension commune de la manière et du moment de le faire.

<sup>7</sup> Selon l'étude de cadrage, cette définition est similaire à celle du glossaire du CaLP, où le terme multisectoriel se réfère à un processus, une approche, un programme... incluant plusieurs (plus d'un) secteurs (comme la sécurité alimentaire, les abris, la protection, l'éducation...).

## 7 INTÉGRATION DANS LES MÉCANISMES DE SUIVI INTER-AGENCE

Comme indiqué précédemment dans ce document, les principaux mécanismes identifiés pour le suivi systématique des transferts monétaires au niveau global inter-agence sont le SSF et l'ITAI. Cette section résume la manière dont les données sur les transferts monétaires peuvent actuellement être saisies dans le cadre de ces mécanismes, ainsi que de brèves réflexions sur les limites et les implications associées pour les adaptations supplémentaires qui seraient nécessaires pour répondre à certaines des exigences et recommandations minimales.

### 7.1 SERVICE DE SUIVI DES FINANCEMENTS DE L'UNOCHA (SSF)

#### Vue d'ensemble

- Le **SSF** (<http://SSF.unocha.org>) fait partie intégrante d'un ensemble d'outils proposés par l'UNOCHA qui soutiennent l'ensemble du cycle des programmes humanitaires (évaluation, planification, suivi, etc.). Le SSF suit en permanence toutes les contributions de financement humanitaire, par le biais de rapports volontaires des bailleurs et des partenaires d'exécution. Dans certains contextes d'intervention humanitaire, ces contributions sont comparées aux besoins de financement de projets individuels – qui sont à leur tour enregistrés par les propriétaires de projets (lors des processus de planification périodiques) dans un autre de ces outils, le « **Module Projets** » (<http://projects.hpc.tools>). Cependant, le SSF suit également le financement effectué pour des plans non projetés utilisés dans d'autres contextes d'intervention, ainsi que le financement hors plan dans tous les pays.
- Le SSF et le Module Projets enregistrent les exigences et l'aide humanitaire ultérieure en termes de contribution financière (par exemple subvention, projet). Cela signifie que les chiffres de haut niveau enregistrés concernent les besoins et le financement globaux, y compris la valeur de l'aide transférée, tous les coûts opérationnels/programmes et les frais généraux.
- Dans les contextes où le Module Projets est utilisé (en 2020, dans le cadre du processus de planification coordonné dans plus de 20 pays), les données sur les transferts monétaires sont collectées directement auprès des propriétaires de projets dans le cadre du processus d'enregistrement des projets, et ne doivent donc pas être (mais peuvent être) également fournies dans le cadre des rapports sur les financements ultérieurs au SSF.
- Dans les contextes de réponse où aucun projet n'a été enregistré, le SSF collecte des données sur les transferts monétaires directement associés aux contributions de financement, même si comme beaucoup d'entre eux sont déclarés par des bailleurs en amont (qui peuvent fournir des fonds non affectés), la disponibilité des données sur les transferts monétaires est beaucoup plus faible.

## Détails

- Pour tous les projets prévus en 2020, le processus d'enregistrement des projets dans le Module Projets comprend une case à cocher « oui/non » permettant de classer un projet comme impliquant un transfert monétaire (en espèces et/ou sous forme de coupons) ou non.
- Si le projet comprend un transfert monétaire, les utilisateurs sont en outre invités à indiquer (a) quel pourcentage du projet global est constitué d'espèces et (b) quel pourcentage du projet global est constitué de coupons.
- Par conséquent :
  - Si le projet ne comporte **que des modalités de transferts monétaires**, c'est-à-dire aucune aide en nature ou en services, les deux pourcentages spécifiés par l'utilisateur pour les espèces et les coupons devraient s'élever à 100 %. L'hypothèse est que chaque pourcentage constitue la valeur de l'assistance sous forme d'espèces ou de coupons à transférer aux bénéficiaires, plus les coûts opérationnels et de distribution associés à cette aide.
  - S'il s'agit d'un projet **modalités multiples** qui comprend à la fois une aide en transferts monétaires (transferts d'espèces et/ou de coupons) en combinaison avec au moins une autre modalité (par exemple, en nature), le budget global du projet comprendra évidemment les coûts et les frais généraux pour les transferts monétaires et les autres modalités. Les pourcentages fournis par l'utilisateur peuvent alors être utilisés pour calculer la part du projet global qui est en espèces et celle qui est sous forme de coupons (y compris la valeur de l'aide et tous les autres coûts dans le budget du projet).
- Le processus d'enregistrement des projets fournit donc une vue d'ensemble des **exigences** en matière de transferts monétaires (et non de financement) – mais comme le SSF enregistre les contributions financières apportées à ces projets, même si ces rapports de contributions ne contiennent pas de données sur les transferts monétaires supplémentaires, les données relatives aux exigences peuvent être utilisées pour estimer l'attribution de financement (par exemple, en calculant la contribution au prorata du pourcentage des exigences qui constituent des transferts monétaires).
- Les rapports sur les contributions financières au SSF (qu'il s'agisse de projets enregistrés ou non) sont enregistrés comme un ensemble de « flux de financement » et, à partir de 2020, chaque flux peut être étiqueté comme étant un transfert monétaire ou non, et si ce flux de financement est un transfert monétaire, il peut être enregistré comme étant un flux de financement en espèces ou en coupons. Ainsi, une contribution de financement unique, répartie entre espèces, coupons et autres titres, peut être enregistrée précisément en la représentant par un certain nombre de flux de financement différents. Ce processus n'est donc pas confronté à des limites techniques, mais à des limites pratiques importantes en termes de capacité des rapporteurs du SSF à fournir le degré de détail nécessaire.
- Il n'existe actuellement aucune possibilité, que ce soit dans le Module Projets ou dans le SSF, d'enregistrer la valeur de l'aide transférée aux bénéficiaires (à l'exclusion des frais généraux). Comme indiqué, ce mécanisme suit le niveau de coût global du projet, de sorte que la saisie de la valeur de l'aide sous forme de transfert monétaire transférée aux bénéficiaires nécessiterait l'ajout d'un champ spécifique. À ce stade, compte tenu des problèmes affectant la désagrégation de toutes les modalités, cela ne peut être possible qu'à court ou moyen terme pour les transferts monétaires.

## 7.2 NORME DE DONNÉES DE L'INITIATIVE INTERNATIONALE POUR LA TRANSPARENCE DE L'AIDE (ITAI)

Lors de la mise à jour de la version 2.03 de l'ITAI, un changement a été apporté pour permettre l'utilisation de [différents vocabulaires des types d'aide](#). Suite aux accords, aux recommandations et aux minimums requis définis par le groupe de travail sur les transferts monétaires (TM), une proposition de nouvelle liste de codes pour les « transferts d'espèces » et les « coupons » a été ajoutée au forum de discussion de l'ITAI le 18 juillet 2019<sup>8</sup>. Il n'y a eu aucune objection à la proposition et les changements ont maintenant été mis en œuvre avec succès et les codes suivants ont été ajoutés au site de l'ITAI :

- Nouveau [vocabulaire des types d'aide](#), sous forme de liste de codes non essentiels. Cela signifie qu'il est possible d'enregistrer si un projet comprend des espèces et/ou des coupons :
  - **Code** : 4
  - **Nom** : Modalités espèces et coupons
  - **URL** : Lien vers <http://reference.IAIstandard.org/203/codelists/AidTypeVocabulary/>
- La liste de codes associée aux modalités de paiement en espèces et par coupons (suivant les définitions du [glossaire du CaLP](#)) a été ajoutée aux listes de codes de l'ITAI : <http://reference.IAIstandard.org/203/codelists/CashandVoucherModalities/>
  - **Code** : 1
  - **Nom** : Transfert d'espèces
  - **Description** : Assistance sous forme de remise d'argent (physique ou digital/électronique) aux bénéficiaires (particuliers, ménages ou communautés). Les transferts d'espèces se distinguent à la fois de la distribution de coupons et de l'assistance en nature. Bien que par nature, l'aide en transfert d'espèces ne permette pas de restreindre la façon dont elle est dépensée, dans la pratique, un transfert d'espèces peut être décrit comme s'accompagnant de restrictions dès lors que l'argent est censé être dépensé pour l'achat de biens ou de services spécifiques. Ces restrictions peuvent se refléter dans les objectifs, la conception et le ciblage d'une intervention.
  - **Code** : 2
  - **Nom** : Coupon
  - **Description** : Coupon sous forme de papier, de jeton ou de coupon électronique qui peut être échangé contre une quantité donnée ou un montant donné de biens, libellé soit sous forme d'un montant en espèces (par ex. 15 dollars), soit en précisant des produits de première nécessité ou des services prédéterminés (par ex., 5 kg de maïs, mouture de 5 kg de maïs), soit sous forme d'un mélange de montant en espèces et de produits de première nécessité. Les coupons sont échangeables auprès de fournisseurs présélectionnés ou dans des « foires » créées par l'organisation. Les termes « coupons » et « bons » sont souvent utilisés de manière interchangeable.
- Pour les projets qui comprennent à la fois des transferts d'espèces et des coupons, ces données peuvent être désagrégées au niveau des [transactions](#).

<sup>8</sup> La proposition peut être consultée à l'adresse suivante : <https://discuss.iaistandard.org/t/added-proposal-to-add-cash-transfer-and-voucher-codelist-under-aid-type-vocabulary/1793>

## 8 QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES POUR LES ORGANISATIONS ?

Les accords, les minimums requis et les recommandations relatives au suivi des transferts monétaires décrits dans le présent document devraient servir de feuille de route aux organisations pour améliorer leurs systèmes de suivi et pour parvenir à de meilleures normes d'alignement inter-agence au niveau global pour le suivi des transferts monétaires.

Les prochaines étapes devraient être les suivantes :

- Les organisations devraient **intégrer les minimums requis dans leurs propres systèmes de suivi et de rapportage**. Cela favorise la normalisation entre les organisations et permet de s'aligner sur les mécanismes inter-agences globaux pour faciliter la présentation de rapports à ce niveau.
- Les organisations devraient également **examiner l'application des recommandations**. Il est important que les accords, les recommandations et les minimums requis soient largement testés au sein des systèmes afin de pouvoir garantir qu'elles sont à la fois pratiques et efficaces pour la saisie des données prévues.
- Si elles ne le font pas déjà, les **organisations doivent communiquer les données pertinentes sur leurs programmes humanitaires aux principaux mécanismes inter-agences**. Au niveau global, les plus importants identifiés par ce processus sont la norme de données de l'ITAI et du SSF de l'UNOCHA. Bien que l'accent ait été mis ici sur les données des transferts monétaires, les rapports à l'ITAI et au SSF s'appliquent à tout type de programmation humanitaire.
- Enfin, les organisations doivent **fournir leurs données sur les volumes d'aide sous forme de transferts monétaires à Development Initiative (DI) afin de calculer le (les) total(aux) annuel(s) global(aux) des transferts monétaires**. Jusqu'à ce que les données sur les transferts monétaires soient saisies de manière complète et systématique par le biais du SSF et/ou de l'ITAI, il sera toujours nécessaire de le faire par la collecte directe de données auprès des organisations individuelles. Les demandes de contributions à ce processus sont généralement facilitées par le réseau de contacts des agences du réseau CaLP.

Comme indiqué dans l'introduction, le sous-groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires a maintenant fusionné avec le sous-groupe de travail EE2AH (Efficience et efficacité de l'aide humanitaire) pour former un nouveau sous-groupe de travail appelé **Efficience, efficacité et optimisation des ressources**. Les travaux se poursuivront dans le cadre de ce nouveau sous-groupe de travail, notamment pour déterminer dans quels domaines l'apprentissage généré, par exemple, par le pilotage et le déploiement de l'outil SCAN, peut contribuer à résoudre les problèmes en suspens mis en évidence dans le présent document.



The Cash Learning Partnership

Le Grand Bargain (GB) engage les signataires à accroître l'utilisation courante de l'assistance monétaire, ainsi qu'à utiliser des mesures communes pour suivre ces engagements. Cela nécessite un accord sur les données relatives aux programmes et aux dépenses qui doivent être collectées, ainsi que sur la manière dont elles sont définies et classées. En 2017, le sous-groupe de travail sur le suivi des transferts monétaires (TM) du groupe de travail sur les espèces du GB a été créé dans le but de faciliter un suivi plus systématique et normalisé du volume de TM. L'objectif principal de ce sous-groupe de travail a été l'identification des exigences minimales applicables au suivi des données du programme des transferts monétaires au niveau des organisations et des agences internationales.

Cette publication résume les accords, les recommandations et les exigences minimales pour le suivi des transferts monétaires, qui ont été générés par un vaste processus de discussion et d'engagement inter-organisationnel. Ils sont pertinents pour les organisations impliquées dans la conception et la fourniture de transferts monétaires humanitaires, qui sont encouragées à les appliquer dans leurs systèmes de suivi et de rapports.

Cette publication et le travail associé ont été codirigés par ECHO.

Il a également été rendu possible grâce au généreux soutien de l'agence suédoise de développement et coopération internationale (SIDA).

Le contenu est sous la responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement l'avis de SIDA.

